

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°07/2024

OBJET : URBANISME : Création d'une zone d'accélération de production d'énergies renouvelables

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 du mois de février à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2024

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO /Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS/ Michaël TRUCCHI /Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Vanessa BEAUJEAUD par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Thierry VISSIAN par Alexandra GHIGI-RUSSO/Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/ Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI / Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Maeva THOMMERET, Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Sabrina DIVRY

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 et l'article L.141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu les courriers du 7 juillet 2023 et du 24 janvier 2024 du référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, relatifs à la création des zones d'accélération Enr par les communes ;

Considérant que la commune de Drap souhaite se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque, énergie renouvelable qui semble la moins créatrice d'externalités négatives ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la qualité de vie des Drapoises et Drapois et la qualité des paysages, il convient de ne pas multiplier les installations de manière anarchique ;

Considérant que les services de la Métropole Nice Côte d'Azur apporte son soutien et son expertise à l'ensemble des communes de la Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à créer une zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune, dont l'emprise sera déterminée en concertation avec la Métropole Nice Côte d'Azur.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 02 février 2024

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 02/02/2024

Affichage en mairie le : 05/02/2024